



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## produits pétroliers

Question écrite n° 7056

### Texte de la question

M. Guy Teissier appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les conséquences pour les détaillants en carburant de la mise aux normes environnementales de leurs infrastructures. En effet, le comité professionnel de la distribution des carburants (CPDC), qui a vocation à octroyer des aides pour le développement et la mise aux normes des stations-service, ne serait en capacité que de répondre à 35 % des besoins du secteur. Or les détaillants qui représentent aujourd'hui environ 38 % du marché et emploient près de 20 000 salariés souhaiteraient que l'État compense les efforts qu'ils fournissent malgré leurs marges réduites. Il est à noter que les professionnels en question permettent au consommateur de bénéficier d'une offre à travers l'ensemble du territoire et ce, notamment en zone rurale. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les solutions qu'envisage le Gouvernement pour remédier à cette situation.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif à la situation financière des stations-service confrontées aux coûts des mises en conformité rendues nécessaires par l'évolution de la réglementation dans le cadre de la poursuite ou la cessation de leur activité. Pour accompagner le réseau des petites stations-service dans leurs restructurations, le comité professionnel des distributeurs de carburants (CPDC) a été créé en 1991 à l'initiative des pouvoirs publics. Ce comité a pour mission principale de soutenir directement les petits détaillants par des aides appropriées pour les mises en conformité en regard de la protection de l'environnement et les fermetures définitives des points de vente. Le CPDC, dont la dotation publique relève du programme 134 de la mission « Economie », traite toutes les demandes qui lui sont transmises. En 2011, dernière année pour laquelle les comptes sont disponibles, 1 075 dossiers ont été examinés pour un montant d'aides total s'élevant à 5,5 M€ dont 4 M€ d'aides à l'environnement et la sécurité. Enfin, la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) a commandé une étude sur le maillage du territoire français en stations-service. Les résultats de cette étude seront rendus prochainement et permettront de disposer d'une analyse plus fine sur la situation des stations-service notamment indépendantes, qui permettra de guider l'action du Gouvernement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guy Teissier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7056

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [16 octobre 2012](#), page 5651

**Réponse publiée au JO le :** [5 mars 2013](#), page 2589